



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 1^{ER} OCTOBRE 2020**

N° DEL 2020.10.01/132

Thème : URBANISME 2

**Objet : Cession d'une
partie de la Parcelle
communale cadastrée
AM n° 57.**

Convocation :

Date : 24/09/2020

Affichage : 24/09/2020

**Nombre de membres
du conseil municipal**

En exercice : 33

Présents : 29

**Nombre de
suffrages
exprimés : 33**

Le **jeudi 1^{er} octobre 2020** à 18h00 le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du conseil au 1^{er} étage de la communauté de communes du Briançonnais, sous la présidence du Maire, **Monsieur Arnaud MURGIA.**

Étaient Présents :

Richard NUSSBAUM, Catherine VALDENAIRE, Éric PEYTHIEU, Annie ASTIER-CONVERSET, Émilie DESMOULINS, Jean-Marc CHIAPPONI, Élisabeth FAURE, André MARTIN, Claire BARNÉOUD, Michèle SKRIPNIKOFF, Patrick MICHEL, Corinne ASCHETTINO, Christian FERRUS, René MICHEL, Christophe OSTI, Monique OLLAGNIER, Renaud PONS, Marie SOUBRANE, Hervé BOULAIS, Sandrine CORDIER, Yoann LAGIER, Maryse XAUSA FRANÇOIS, Natalia SERTOOUR, Solange MICHEL, Thomas SCHWARZ, Aurélie POYAU, Gabriel LÉON, Francine DAERDEN.

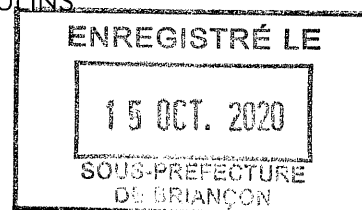
Étaient représentés :

Christian JULLIEN donne pouvoir à Claire BARNÉOUD ;
Corinne FAURE-BRAC donne pouvoir à Christian FERRUS ;
Brigitte LASSERRE donne pouvoir à Jean-Marc CHIAPPONI ;
Florian DAZIN donne pouvoir à Thomas SCHWARZ ;

Absents excusés :

Christian JULLIEN, Corinne FAURE-BRAC, Brigitte LASSERRE, Florian DAZIN.

Secrétaire de séance : Émilie DESMOULINS



Rapporteur : André MARTIN

La commune souhaite céder une partie de la parcelle communale cadastrée AM n° 57, qui est actuellement un jardin.

Cette parcelle, située au n°34 avenue de la République, comportant un ensemble immobilier et un terrain attenant, est actuellement sous bail emphytéotique au profit de la Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie PROVENCE-COTE D'AZUR-CORSE, qui y exploite le centre de formation CRET.

Afin de détacher cette partie de parcelle pour la céder, il est nécessaire de modifier la nature du bail par avenant, et de retirer la surface d'environ 728 m² de toute occupation et location.

À l'issue de la signature de l'avenant au bail emphytéotique entre les deux parties, la commune envisage de céder la surface d'environ 728 m², à une personne privée qui souhaite y construire une maison individuelle.

Il est proposé que la commune cède cette partie de parcelle pour un montant de CENT SOIXANTE MILLES CENT SOIXANTE EUROS (160 160 €).

Vu l'estimation du service des domaines en date du 09/03/2020 ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu le projet d'avenant au bail ;

Considérant que cette partie de parcelle n'est d'aucune utilité pour le CRET, ni pour la commune ;

Ceci exposé, après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- De céder une emprise d'environ 728 m² à prélever sur la parcelle cadastrée n° AM 57, pour un montant de CENT SOIXANTE MILLES CENT SOIXANTE EUROS (160 160 €),
- De préciser que les frais d'actes et de bornage seront à la charge de l'acquéreur ;
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, un adjoint, un conseiller municipal délégué ou le directeur général des services à signer, au nom et pour le compte de la commune, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 33
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

URBANISME 2 DEL 2020.10.01/132

PUBLIÉ LE **14 OCT. 2020**

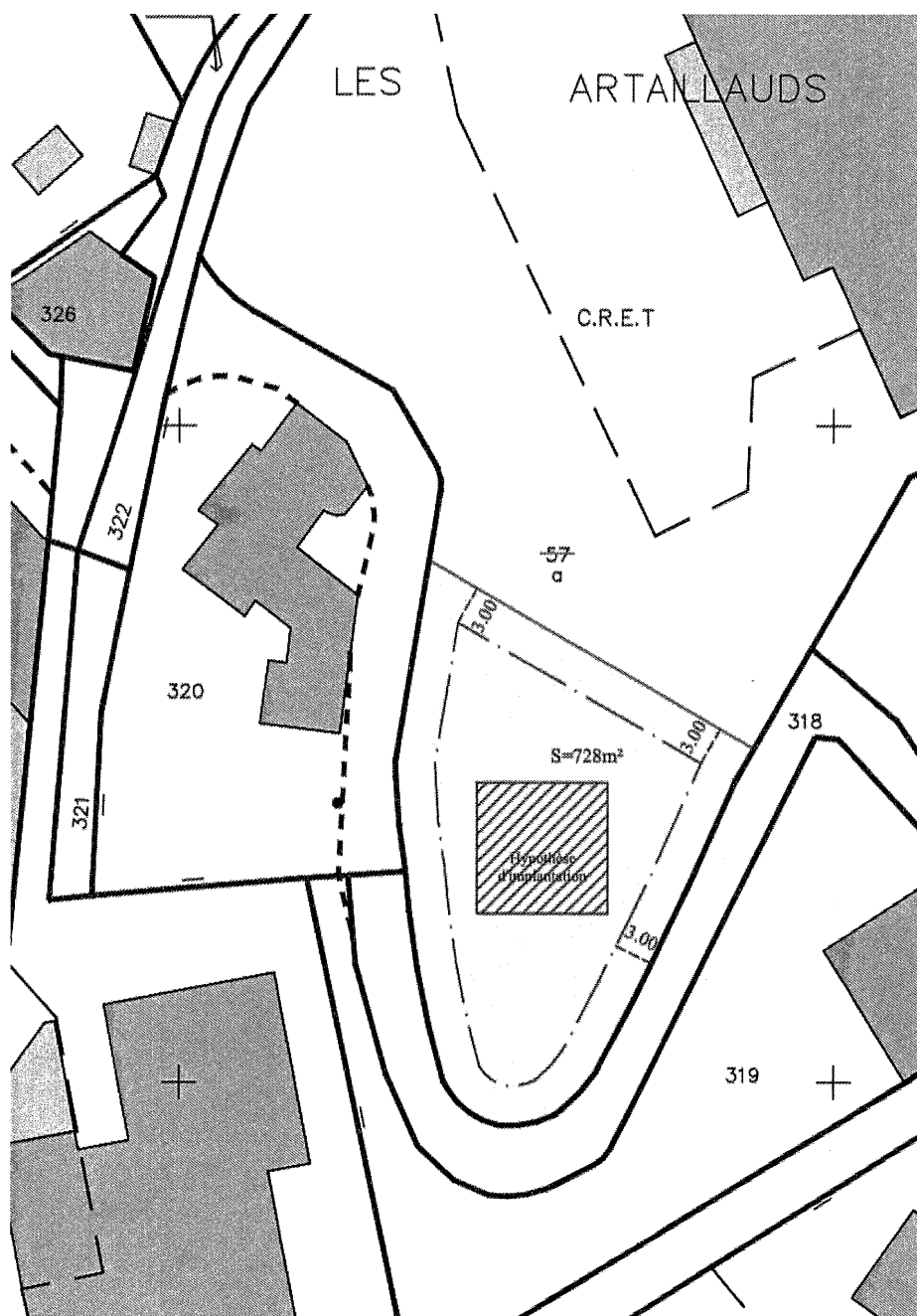
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.





CONSEIL MUNICIPAL DU 01/10/2020
PIÈCE ANNEXE À LA DÉLIBÉRATION
URBANISME 2 DEL 2020.10.01/---

CESSION D'UNE PARTIE DE LA PARCELLE
COMMUNALE CADASTRÉE AM N° 57.



ENREGISTRÉ LE
15 OCT. 2020
SOUS-PREFECTURE
DE BRIANÇON

